

CHARTE DOCUMENTAIRE DU RESEAU LIRE AU HAVRE

1 OBJET DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE

La présente charte documentaire est le texte de référence comportant les bases et les principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des ressources et collections courantes et patrimoniales du réseau municipal de lecture publique du Havre, rappelant les objectifs et les missions de ce réseau, les grands principes de constitution des collections ainsi que leur mode d'organisation général.

Ce document est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des objectifs de la collectivité qui le valide et de l'évolution des usages et technologies. Il sera complété par un plan de développement des collections qui détermine les règles d'application de la Charte, les méthodes et l'organisation de la gestion des collections, les priorités à mettre en œuvre et comporte des programmes annuels ou pluri annuels d'acquisition et gestion des collections correspondant aux différents pôles et domaines documentaires.

Un bilan de l'état des collections et des acquisitions effectuées dans l'année budgétaire est réalisé dans le cadre du rapport annuel.

2 PRINCIPES GENERAUX

Les principes généraux de la charte documentaire du réseau de lecture publique du Havre s'appuient sur :

> Le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques (1994) :

- La bibliothèque municipale est une bibliothèque publique « ouverte à tous les membres de la communauté sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction ».

- Les bibliothèques municipales doivent garantir aux citoyens une égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires, sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue ou de statut social.

> La Charte des bibliothèques (Conseil Supérieur des bibliothèques, 1991):

- La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.

- Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires.

3 LE RESEAU MUNICIPAL DE LECTURE PUBLIQUE

3.1 Le contexte de la ville du Havre

Le Havre (178 000 habitants) est la ville centre d'une agglomération de 246 000 habitants. Elle présente un territoire étendu, délimité par des frontières maritime et fluviale, composé de quartiers aux identités fortes. Cette morphologie urbaine impose un enjeu fort de cohésion et de développement dans le respect des identités plurielles, mais présente aussi les fragilités d'une population issue d'une forte tradition ouvrière et portuaire et particulièrement vulnérable à la crise économique et sociale actuelle.

Elle connaît depuis les années 90 une forte période de mutation : environnement industriel et économique, développement touristique et portuaire, évolution urbaine, création d'une université. Elle a bénéficié en 2005 d'un classement au patrimoine mondial de l'humanité pour le centre reconstruit « Perret » et s'est aujourd'hui engagée, d'une part, dans la dynamique de l'Axe Seine, d'autre part, dans des coopérations fortes dans le cadre de l'estuaire. La ville et le port fêteront le 500^e anniversaire de leur création en 2017.

La Ville développe ses pôles universitaires (Sciences-Po, Ecole nationale de la marine marchande), commerciaux (réhabilitation des docks), sportifs (Grand stade), touristiques et culturels (Tetris, Electro, pôle Art et essai...) et dispose d'un tramway depuis décembre 2012.

Un certain nombre d'indicateurs socio-démographiques sont cependant défavorables (échec scolaire, illettrisme, chômage, isolement, santé, nombre important des familles mono-parentales...).

L'importance des enjeux liés à la maîtrise de la lecture, l'accès à l'information et aux œuvres, et l'indispensable prise en compte de l'ensemble des habitants dans cette proposition culturelle et documentaire a conduit la Ville à mettre en œuvre en 2012 le plan « Lire au Havre » articulé autour d'équipements de lecture publique fonctionnant en réseau.

3.2 Rappel historique

La Bibliothèque municipale a ouvert au public en avril 1800, autour d'un fonds constitué à partir des confiscations révolutionnaires. Un décret du 29 avril 1933 lui a conféré la qualité de « bibliothèque municipale classée ». Les bombardements n'ont pas affecté le patrimoine de la bibliothèque.

Six bibliothèques populaires fonctionnaient en 1933 dans différents quartiers de la ville, et sont devenues par la suite des annexes de quartier.

Les bibliothèques de Gravelle, la Mare-Rouge, Aplemont, Bléville et Caucriauville, sont créées dans les années 50 et 60, celle de Rouelles en 1974.

La bibliothèque de Mont Gaillard est créée en 1978, une nouvelle bibliothèque est créée à Caucriauville en 2002, les bibliothèques Léopold Sédar Senghor (quartier de l'Eure) en 2006, et Martin Luther King (quartier de Bléville) en 2008.

Le bâtiment de la bibliothèque Armand Salacrou a été inauguré en 1967 et restructuré dans ses murs en 1999-2000. Un service de bibliobus urbain a été créé en 1983.

La bibliothèque s'est informatisée pour la première fois en 1984.

3.3 Le réseau en 2013 et les projets

- La bibliothèque Armand Salacrou est la bibliothèque tête de réseau. Elle abrite les fonds patrimoniaux, un fonds normand, un fonds général en réserve, une offre de collections en libre accès pour enfants et adultes, imprimée, sonore (CD), visuelle (DVD et Blu ray), numérique. Un espace multimedia et de nombreux postes d'accès au web sont disponibles. Des expositions, ateliers, projections de films, concerts, rencontres avec auteurs et artistes, animations de toutes sortes y sont régulièrement organisées.

- Le projet de tête de réseau sur deux sites :

- Un projet de nouvelle bibliothèque a démarré en 2008. Ce nouvel équipement, situé sur le site Niemeyer, ouvrira en 2014 et constituera, avec la bibliothèque Armand Salacrou, la tête du réseau de lecture publique du Havre. Les collections générales contemporaines y seront rassemblées et proposées en libre accès dans un espace attractif, confortable, permettant des usages multiples.

- La bibliothèque Armand Salacrou conservera le patrimoine et sa valorisation, le fonds normand, une ludothèque. Une étude de programmation complémentaire doit déterminer les éventuels autres services qui y trouveront place.

- Les bibliothèques d'équilibre

La ville veut adapter le réseau des bibliothèques de quartier aux mutations urbaines, aux évolutions d'usage et aux attentes des habitants. Les bibliothèques « têtes de pôles territoriaux » de Caucriauville, Léopold Sédar Senghor et Martin Luther King, ouvertes dans les années 2000, seront maintenues. Les bibliothèques de Mont Gaillard et de Graville, seront agrandies et renforcées. La bibliothèque de Rouelles et le service du bibliobus urbain seront maintenus. L'offre documentaire des bibliothèques se déclinent sur des supports variés.

Les bibliothèques de la Mare-Rouge et d'Aplemont seront transformées en relais lecture.

- Les relais lecture

La Ville souhaite renforcer le maillage du territoire en ouvrant, au sein d'équipements municipaux proposant d'autres services et activités aux habitants, des petites unités de lecture publique de toute proximité, installées dans des lieux dédiés et aménagés, ouvertes à tous. Ces relais lecture sont gérés par des animateurs ou autres agents municipaux ayant reçu une formation de la bibliothèque. Les collections proposées dans ces relais lecture sont fournies et renouvelées par la bibliothèque qui a constitué un fonds « collectivités » réservé aux prêts de longue durée dans diverses structures de la ville.

- La politique de médiation culturelle

Une politique de médiation culturelle active a été mise en œuvre depuis 2007, portée par la Direction de la lecture publique et de l'accès à la connaissance. Des propositions multiples visant des publics très divers sont ainsi organisées dans et hors les murs des bibliothèques, des partenariats nombreux ont été tissés. Le plan lecture « Lire au Havre » mis en œuvre par la Ville en 2012 amplifie cette politique en la rendant plus visible et plus cohérente grâce à des actions nouvelles (« Livres nomades », « Un livre, un lecteur », « Lire à l'air libre », « Domicilivres », Festival littéraire) ou intensifiées (partenariats avec l'Education nationale, les structures d'accueil de personnes âgées, petite enfance, handicapés etc). Ce plan lecture a donné lieu à la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec l'Etat en 2012.

4 LES MISSIONS DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU HAVRE

Le réseau de lecture publique du Havre a pour mission de développer et de favoriser la pratique de la lecture auprès des publics enfants, jeunes et adultes, de contribuer à la formation initiale et continue, à l'information, à l'activité culturelle et aux loisirs de tous les citoyens. Il assume ses missions en se fondant sur des principes d'égalité et de laïcité et favorise la diffusion des valeurs républicaines.

Il encourage l'ouverture aux autres et favorise la diversité.

Il participe à la vie culturelle de la cité et à l'intégration de tous les citoyens dans la société de l'information.

Le réseau de lecture publique du Havre concerne aussi bien le public déjà acquis à la fréquentation des lieux de lecture, à la pratique de la lecture et à la pratique culturelle que ceux qui en sont éloignés, et prend en compte des niveaux d'instruction très divers. Il s'inscrit dans une démarche active de médiation culturelle afin d'encourager la pratique de la lecture et la pratique culturelle auprès des publics les plus variés.

Il met à disposition des habitants des lieux de découverte, de rencontre, d'échanges et de convivialité dans la cité.

Il permet la consultation sur place et l'emprunt de documents imprimés, sonores, audiovisuels et multimédia ainsi que la consultation de ressources en ligne.

Il conserve et met en valeur les collections patrimoniales.

Il coopère avec les autres bibliothèques au niveau local, régional, national et international. Le réseau municipal de lecture publique du Havre appartient au pôle associé régional de la Bibliothèque nationale de France. Il participe au Catalogue Collectif de France (CCFr), notamment pour le prêt entre bibliothèques. Il participe au Plan de Conservation Partagée Jeunesse mis en œuvre par l'Agence régionale du Livre de Haute-Normandie.

5 RAPPEL DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR

- préambule de la constitution du 4 octobre 1958 (« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture »)
- loi du 16 juillet 1949 modifiée par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, sur les publications destinées à la jeunesse
- lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique
- loi du 3 janvier 1979 sur les archives ; revue par la loi du 15 juillet 2008 sur les archives
- loi 81-766 du 10 août 1981 (dite "loi Lang") sur le prix unique du livre
- décret du 9 novembre 1988, modifié par le décret 2000-318 du 7 avril 2000 sur le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques publiques
- lois n°72-546 du 1er juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses
- les lois du 18 juin 2003, décret n° 2004-920 du 31 août 2004, décret n° 2004-921 du 31 août 2004, arrêté du 25 octobre 2011 sur le droit de prêt public.
- Loi du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVISI)
- la directive 2006/115/CE relative au droit de location et de prêt
- Loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet HADOPI
- Loi du 26 mai 2011 sur le prix du livre numérique

6 LES PRINCIPES D'ACQUISITION ET DE GESTION DES COLLECTIONS

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois.

Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées (...) ».

(Charte des Bibliothèques, Conseil supérieur des Bibliothèques, 1991).

6.1 Encyclopédisme, pluralisme et diversité :

Le réseau de lecture publique, en tant que service destiné à tous les habitants, se doit d'être encyclopédique, c'est-à-dire de couvrir tous les domaines de la connaissance.

Les documents sont acquis en prenant en compte la diversité des rapports aux savoirs de la population, les spécificités du territoire ainsi que les notions d'information, de formation, de découverte, d'évasion, d'émotion, de plaisir.

La gestion des collections (acquisitions et éliminations) s'appuie sur la qualité et l'état des documents, leur fiabilité informative, les usages et attentes des publics les plus larges. Le réseau de lecture publique du Havre assure l'accès aux différentes formes d'expression culturelle (texte, image et son,) sur différents supports intégrant les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Outil de diffusion et de médiation, il contribue notamment à mettre en valeur des thématiques, des œuvres ou des auteurs peu médiatisés. Les acquisitions sur tous supports intègrent la création locale, nationale et internationale.

Le réseau de lecture publique s'efforce de proposer une diversité d'opinions et de sources d'information, afin de permettre à chacun de confronter plusieurs points de vue dans les courants d'opinion, les confessions, les courants artistiques et dans la production éditoriale. Ce pluralisme s'exprime dans le respect des lois.

Des documents sont acquis afin de prendre en compte les handicaps et de favoriser l'accès aux collections pour les personnes concernées : livres en gros caractères, livres audio participent de cette offre. Des équipements spécifiques sont également proposés : postes informatiques adaptés aux handicaps visuels (claviers, télé-agrandisseurs, etc.)

Des documents en langue étrangère sont acquis afin de répondre aux attentes des publics et des communautés présentes sur le territoire du Havre.

6.2 Actualité :

Une évaluation et une actualisation régulière des collections permettent le maintien d'une proposition documentaire pertinente et attractive. Des retraits réguliers de documents des collections sont pratiqués à cette fin. Un renouvellement permanent des collections est à l'œuvre dans l'ensemble du réseau de lecture publique. Plutôt qu'un accroissement permanent, la maîtrise quantitative et qualitative globale et le respect des équilibres décidés entre les différents domaines sont recherchés.

6.3 Exhaustivité et niveaux d'acquisition

L'exhaustivité est exclue, quel que soit le support ou le domaine documentaire sauf dans le domaine de la documentation locale incluse dans le fonds normand et dans le cas de la production d'auteurs ou artistes directement liés au Havre (dont les thèmes ou auteurs identifiés dans le cadre du Plan régional de Conservation Partagé des fonds Jeunesse).

Les acquisitions se font en prenant en compte la qualité des contenus documentaires et l'équilibre général des collections, en cohérence avec les missions du réseau de lecture publique.

- > Les collections s'adressent à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socio-professionnelles.
- > Le réseau de lecture publique privilégie la culture générale sous tous ses aspects. Il n'a pas de vocation spécialisée. De façon générale, les collections contiennent les textes de base dans toutes les disciplines. Le niveau des collections ne dépasse pas le premier cycle universitaire (licence). Certains documents de niveau plus élevé, manuels ou publications universitaires peuvent toutefois être acquis dans une perspective d'auto-formation et de vie pratique ou professionnelle, ou encore pour leur lien direct avec la documentation constituant le fonds normand.
- > Une complémentarité est recherchée avec les autres équipements documentaires présents sur le territoire, particulièrement avec le Service Commun de Documentation de l'Université.
- > Le choix de certaines acquisitions peut être établi, ponctuellement ou de façon pérenne, en lien avec le développement de partenariats, de thématiques de médiation, manifestations ou événements locaux, régionaux ou nationaux.
- > Les documents peuvent être acquis en exemplaires multiples de façon à être présents sur plusieurs sites du réseau. Certains documents peuvent être acquis en plusieurs exemplaires sur un même site de façon à pouvoir mieux répondre aux attentes de publics larges ou en lien avec certains temps forts.
- > Les abonnements aux périodiques (sur support imprimé ou électronique) et aux ressources électroniques de façon générale peuvent également être pris en exemplaires multiples pour les mêmes raisons. La liste de ces abonnements est révisée annuellement.

6.4 Exclusion

Sont exclus des acquisitions :

- > Les documents incitant « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une race ou une religion déterminée », les documents négationnistes, portant atteinte à la dignité de l'homme, à caractère pornographique ou pédophile, émanant directement d'une secte ou d'un parti politique, les documents de simple propagande sans contenu documentaire réel, ou interdits par la loi.
- > Les livres édités à compte d'auteur et documents auto-produits, sauf s'ils s'intègrent de façon exceptionnelle dans le fonds normand ou s'ils ont un lien avec la création locale.

6.5 Désherbage

Cette opération consistant à retirer des collections non patrimoniales les documents usés, abîmés, désuets, devenus redondants ou contenant des informations obsolètes permet de maintenir une collection vivante, visible, actuelle et équilibrée. Les documents retirés sont intégrés dans les « Livres nomades » mis gratuitement à disposition des habitants dans des commerces, cafés, et diverses structures d'accueil de la ville, donnés à des associations, vendus lors d'opérations événementielles soumises à autorisation de la municipalité, ou éliminés.

Les choix de retrait se font en cohérence à l'échelle du réseau et dans l'objectif de la maîtrise des équilibres et des quantités proposées.

6.6 Composition des collections

L'évolution des techniques, des usages et des sources documentaires peut entraîner la réduction, la suppression ou l'émergence d'un support ou d'un type de ressource.

La politique d'acquisition intègre l'offre numérique disponible qui peut être proposée aux usagers en recherchant la meilleure complémentarité entre cette offre et les acquisitions sur supports imprimés ou audio-visuels (textes, musique, images, multimedia).

Les collections sont composées de la façon suivante :

- Collections présentées dans les espaces publics:

- > Imprimés pour enfants, adolescents et adultes :

- livres: albums (y compris pour enfants de moins de deux ans), bandes dessinées, mangas, fictions de tous genres, documentaires, livres en gros caractères.
- revues et journaux
- partitions

- > Collections sonores pour enfants, adolescents et adultes:

- disques compacts musicaux (CD)
- textes lus, théâtre et émissions enregistrés

- > Méthodes de langues pour enfants, adolescents et adultes

- > Collections audiovisuelles pour enfants, adolescents et adultes:

- DVD fiction et documentaire
- blu ray
- cédéroms jeux et documentaires

- > Ressources numériques pour enfants, adolescents et adultes

- > Microfilms

- Collections en réserve

- > Fonds patrimonial, sous ses différents supports, manuscrits, imprimés, journaux, objets, estampes, cartes et plans, photographies, cartes postales, dossiers de presse, disques vinyles et documents divers.

Certains documents provenant des collections courantes du réseau des bibliothèques peuvent intégrer les collections patrimoniales à la suite d'un choix motivé par leur rareté et ou leur

ancienneté, leur lien avec Le Havre et les Havrais. Les documents antérieurs à 1960 font l'objet d'une attention particulière dans les choix de conservation.

- > Fonds normand, composé de livres imprimés, iconographie, disques, vidéos, dvd, jeux

- > Fonds général
 - livres et revues pour adultes

- > Fonds « collectivités », réservé au prêt à des collectivités havraises
 - livres et revues pour enfants, adolescents et adultes : albums, bandes dessinées, mangas, fictions de tous genres, documentaires, livres en gros caractères.
 - textes lus pour enfants, adolescents et adultes

7 ACQUISITIONS

7.1 Achats

La plupart des documents imprimés, sonores, audiovisuels, les ressources en ligne et les abonnements aux revues et journaux sont achetés dans le cadre de marchés publics à bons de commande sur la base de sources critiques (revues, sources professionnelles, sites web...).

Certains documents sont susceptibles de ne pouvoir être acquis par la procédure des marchés publics lorsque les fournisseurs titulaires ne peuvent répondre à la demande. (par exemple, éditions locales, confidentielles, ventes aux enchères, etc...)

7.2 Organisation des acquisitions

Les acquisitions sont gérées de façon collective, sous la responsabilité de la Direction de la lecture publique et de l'accès à la connaissance et mises en œuvre par les acquéreurs répartis par pôles ou domaines.

La gestion documentaire de chaque pôle ou domaine est pilotée, en concertation, par des conservateurs, bibliothécaires ou assistants identifiés, dans le respect des grandes orientations de la présente charte. Le plan de développement des collections et les programmes annuels ou pluri annuels d'acquisition et gestion des collections sont validés par la Direction de la lecture publique et de l'accès à la connaissance.

7.3 Dons

Les dons peuvent être acceptés mais ils n'intègrent les collections que s'ils respectent les orientations de la charte des collections, présentent une utilité pour ces dernières et s'ils sont en bon état. Les donateurs signent une décharge en ce sens permettant à la Bibliothèque de n'en conserver que ce qu'elle estime utile

Certains types de documents ne sont pas acceptés pour des raisons juridiques (DVD, cédéroms...).

Les documents donnés non intégrés dans les collections peuvent être orientés en prévision de mise en circulation dans les « Livres nomades », ventes soumises à l'autorisation de la municipalité, dons à des associations, ou éliminés.

7.4 Dépôts

Les dépôts doivent correspondre à la politique documentaire du réseau de lecture publique et compléter les collections existantes. Une convention est signée avec la personne ou l'organisme qui effectue le dépôt et qui en reste propriétaire. Cette convention précise les modalités de conservation, de mise à disposition au public et de durée du dépôt.

7.5 Participation des usagers

> Les usagers peuvent exprimer des suggestions d'acquisition : celles-ci sont suscitées à l'aide de différents outils (cahier de suggestions, portail web) et sont prises en compte si elles intègrent la politique documentaire et dans les limites budgétaires du réseau de lecture publique. Elles ne donnent donc pas lieu à un achat systématique. Toutes les demandes font l'objet d'une réponse motivée.

> Les expertises, préconisations ou participations d'usagers individuels ou d'institutions peuvent être suscitées individuellement ou collectivement, de façon ponctuelle ou régulière (comités de sélection constitués à l'occasion d'événements (Jury Jeunes Lecteurs, Festival littéraire, etc...) ou de façon régulière.

7.6 Acquisitions patrimoniales

Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque sont régulièrement enrichis suivant des modalités qui visent à sélectionner de façon cohérente, judicieuse et réactive les documents qui présentent un intérêt pour le public et méritent une conservation à long terme. Ces acquisitions sont effectuées par achat hors marché auprès de libraires, lors de salons, en vente publique ou auprès de particuliers. Par ailleurs des dons, non grevés de charges de préférence, sont acceptés de la part de particuliers et de personnes morales dans le respect des axes d'acquisitions privilégiés par la bibliothèque.

L'entrée de ces documents nouveaux, anciens ou contemporains, sur tout support, respecte une politique d'acquisition spécifique dont les thématiques principales sont :

- les personnalités, écrivains, artistes havrais ou ayant fréquenté Le Havre, et leurs œuvres ;
- les documents éclairant l'histoire locale ;
- les documents provenant des collections des bibliophiles havrais et ceux complétant les fonds historiques de la Bibliothèque municipale ;
- les ouvrages de bibliophilie contemporaine et les livres d'artiste, en particulier ceux originaires ou ayant exposé dans la région du Havre.

8 ACCES AUX COLLECTIONS

8.1 Destination des collections

Les collections courantes sont réparties entre :

- La future bibliothèque du site Niemeyer dans ses différents pôles :
 - Petite enfance et parentalité
 - Enfance
 - Salon Presse
 - Biographies et témoignages
 - Emploi Formation
 - Loisirs Vie pratique
 - BD Mangas
 - Arts, musique et cinéma
 - Pensée et Sociétés
 - Le monde hier et aujourd'hui
 - Nature, sciences et techniques
 - Romans et littératures
- La bibliothèque Armand Salacrou
 - Fonds normand
- Les bibliothèques d'équilibre : Léopold Sédar Senghor, Graille, Caucriauville, Martin Luther King, Mont Gaillard,
- Les Relais lecture
- Le Bibliobus urbain et la bibliothèque de Rouelles
- Des collections sont déposées ou prêtées dans des lieux d'accueil de publics divers (personnes âgées, petite enfance...) ou des institutions.

8.2 Prêt et consultation sur place

Le principe du libre accès aux documents permettant la plus grande autonomie des usagers est mis en œuvre dans l'ensemble du réseau de lecture publique du Havre. La grande majorité des collections présentées dans les espaces publics et une partie des documents conservés en réserve peuvent être empruntés à domicile par les adhérents inscrits.

8.2.1 Consultation sur place

Une partie minoritaire des documents présentés en libre accès dans les espaces publics est exclue du prêt à domicile et doit être consultée sur place (notamment ouvrages de référence, numéro en cours des périodiques,

Les collections patrimoniales sont conservées en réserve et ne sont consultables qu'à la Bibliothèque Armand Salacrou. De même, les ouvrages trop fragiles, ceux dont la rareté ou l'état de conservation le nécessitent, ne sont consultables que sur place.

Certains documents patrimoniaux numérisés sont prioritairement consultables en ligne afin d'offrir un accès facilité et enrichi aux documents. Le recours aux documents physiques est exceptionnel et doit être motivé, ceci afin de garantir la bonne conservation des documents concernés.

8.2.2 Prêt

Certains documents sont réservés au prêt et ne sont pas consultables sur place pour des raisons juridiques (notamment des DVD et cédéroms)

Certains documents non patrimoniaux conservés en réserve peuvent être empruntés à domicile (prêt indirect).

Certaines ressources numériques sont selon les cas empruntables, consultables sur place ou à distance.

8.2.3 Prêts entre bibliothèques

Certains documents, qui ne sont pas acquis par le réseau de lecture publique du Havre, sont disponibles dans d'autres établissements et peuvent être empruntés par l'intermédiaire du Prêt entre bibliothèques par un usager qui en aurait un besoin ponctuel. Les règles de l'emprunt sont fixées par l'établissement propriétaire du document. L'utilisateur doit être inscrit au réseau de lecture publique municipal et prendre en charge les frais d'envoi.

La charte documentaire du réseau Lire au Havre a été soumise à validation de la Ville du Havre lors des délibérations du conseil municipal le 10 juin 2013.